



31^e Rendez-vous des jeunes plasticiens

Exposition du 14 avril au 3 juin 2017 –
Salle Raphaël - Centre Culturel – Place Gabriel Péri
Saint-Raphaël (Var)

Concours ouvert à toute forme d'expression plastique : peinture, photo, sculpture, installation, vidéo, performance.

date limite de dépôt des dossiers : 11 mars 2017 minuit

Règlement et bulletin d'inscription

Préambule

elstir œuvre depuis 30 ans pour la promotion de l'art contemporain au travers du **Rendez-vous des jeunes plasticiens**. Cet événement, unique en son genre en région Provence Alpes Côte d'Azur, est le témoin de la diversité créatrice des jeunes artistes, l'occasion pour le grand public, les amateurs d'art, les professionnels, les institutionnels de porter un regard sur les recherches plastiques de notre temps.

La ville de Saint-Raphaël met à disposition la salle Raphaël (300 m2 et annexes) pour l'organisation de cette manifestation.

Art. 1 : Obligation de fait

L'inscription au **Rendez-vous des jeunes plasticiens** vaut acceptation de son règlement dans sa totalité, sans aucune restriction.

Art. 2 : Conditions de participation

Le rendez-vous est ouvert aux plasticiens de toute discipline, sans limite d'âge et ayant moins de 10 ans de pratique (le point de repère est la date de la 1^{ère} exposition personnelle).

A noter : les lauréats du précédent Rendez-vous (biennale 2015) ne peuvent y participer.

Art. 3 : Frais de participation

Aucun.

Art. 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature au format PDF devra comprendre :

- un CV détaillé avec photo, précisant date de naissance et date de la première exposition personnelle
- un texte présentant votre démarche plastique (environ 20 lignes)
- le bulletin d'inscription précisant les 2 ou 3 œuvres ou la série que vous souhaitez exposer (même si votre dossier en propose d'autres)
- des photos de vos pièces

Ces documents seront envoyés par fichier électronique au format PDF. Plus d'envoi « papier » par voie postale.

Autre obligation : chaque dossier devra faire par ailleurs l'objet d'un envoi à contact@elstir.fr et s.bergeron@ville-saintraphael.fr

Le dossier complet devra être envoyé avant le 11 mars 2017

Afin de cerner au mieux votre démarche, il est conseillé d'envoyer plusieurs visuels. S'il s'agit de séries, les considérer comme une œuvre.

Art.5 : Sélection

La sélection sera effectuée par le Conseil d'Administration d'**elstir**. Le comité se réserve le droit d'orienter votre sélection.

Art. 6 : Dépôt des œuvres

Le transport aller et retour des œuvres est à la charge du participant.

Une fois que l'association vous aura confirmé votre sélection et afin de réceptionner vos œuvres dans les meilleures conditions, le dépôt de celles-ci devra impérativement s'effectuer le jeudi 6 avril et/ou vendredi 7 avril 2017 de 9 à 19h à la salle Raphaël, place Gabriel Péri (Salle Raphaël).

Les œuvres exposées devront être conformes à celles sélectionnées, faute de quoi, l'association se réserve le droit de refuser votre participation.

- chaque œuvre sera obligatoirement munie d'un système d'accrochage efficace ou d'un support adapté
- chaque œuvre multimédia devra être accompagnée de son propre système de projection ou diffusion
- les films ou montages sur DVD devront être prévus pour défiler en boucle (durée de l'expo, 4h / jour)

Le commissariat d'exposition sera assuré par les organisateurs.

Art. 7 : Retrait des œuvres

Aucun retrait d'œuvres ne pourra s'effectuer avant la fin de l'exposition.

Le retrait des œuvres s'effectuera impérativement le samedi 3 juin 2017 après le finissage à partir de 18h et/ou le mardi 6 juin à partir de 9h.

Aucune œuvre ne pourra être retirée au-delà de cette date car nous n'avons pas de possibilité de stockage. Toute œuvre non retirée dans les délais deviendra propriété de l'association ou sera détruite.

Art 8 : Prix et nominations (sous réserve de modifications)

Le jury, composé de professionnels de l'art contemporain, se réunira le vendredi 22 mai pour décerner les prix et nominations :

- prix Passerelle : une exposition personnelle et/ou collective
- prix Louise Baron : une exposition personnelle et/ou collective
- prix Ville de Saint-Raphaël : une exposition personnelle et/ou collective
- prix « Mômes » : date à déterminer
- prix du Public proclamé le samedi 3 juin à 17h (finissage)

La proclamation des prix (Louise Baron, Passerelle, Raphaël) aura lieu au cours du vernissage le vendredi 14 avril 2017 à 19h.

Art 9 : Communication

elstir mettra en ligne les artistes sélectionnés sur www.elstir.fr

Pour cela, nous vous demandons:

- d'accepter de communiquer vos coordonnées pour les besoins de l'exposition et de l'association
- de céder les droits de reproduction des images fournies à **elstir**, ainsi qu'à la Ville de Saint-Raphaël, pour leur site internet et la communication de la manifestation

Art. 10 : Assurance et gardiennage

L'association **elstir** et la municipalité déclinent toute responsabilité en ce qui concerne : perte, vol, incendie, détérioration, etc.

Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance complémentaire.

Un gardiennage sera assuré pendant l'exposition. **Nous vous encourageons à être présent(e) durant l'exposition (un ou des après-midi au choix) pour rencontrer le public et les scolaires.**

contact :

Valérie Duquesne-Romboni – 06 09 57 17 98

Sophie Bergeron - 04 94 19 88 47

contact@elstir.fr

s.bergeron@ville-saintraphael.fr

www.elstir.fr

www.ville-saintraphael.fr



Exposition : du 14 avril au 3 juin 2017 de 14h-18h

Vernissage : vendredi 14 avril à 19h

Dépôt des œuvres : jeudi 6 et vendredi 7 avril de 9h-19h

Décrochage et retrait des œuvres : samedi 3 juin à partir de 18h
mardi 6 juin de 9h à 17h

31^e Rendez-vous des jeunes plasticiens

Bulletin d'inscription

à retourner avant le **11 mars 2017**

accompagné des pièces citées à l'article 4

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail

à : contact@elstir.fr et s.bergeron@ville-saintraphael.fr

Association Elstir

31^e RDV des jeunes plasticiens - 2017

2742 av. Prés. J. Kennedy 83140 SIX-FOURS

Nom : Prénom :
Adresse :
..... Tél. : Mail :
Site :
Vos disponibilités pour une permanence durant la période d'expo :
.....

Titre de l'œuvre	Technique(s)	Format	Prix

PARTICULARITES/PRECISIONS

.....
.....

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et demande mon inscription.

Fait à le

(signature précédée de la mention "bon pour accord")

✂.....